



Jugement définitif

Par **dugar 30**, le **16/05/2009** à **12:58**

Bonjour,rrrnJe suis divorcé depuis un an, mon ex-épouse n'a pas fait appel dans le délai d'un mois après signification par acte d'huissier de la décision. Le jugement était donc devenu définitif. rnrnPourtant [fluo]an après[/fluo] que le jugement de divorce soit devenu définitif, mon ex-épouse a engagé une procédure en référé pour modifier le jugement..rnrnceci n'est-il pas un moyen de contourner la loi pour interjeter un appel hors délais, alors qu'il était évident qu'elle aurait du faire appel dès que le jugement lui avait été signifié?rnrnrnrnmerci